



PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES

Poitiers, le 06 janvier 2012

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**
Service régional de l'alimentation
Affaire suivie par : Guillaume CHANET
Téléphone : 05 49 03 11 30
Télécopie : 05 49 03 11 52
Mel : guillaume.chanet@agriculture.gouv.fr

Madame, Monsieur le Maire

Sous couvert de Madame la Préfète de
département

Madame, Monsieur le Maire,

Le frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes (*Vespa velutina nigrithorax*) est apparu il y a plus de 6 ans sur le territoire national. Le premier signalement date de début 2005 en Lot-et-Garonne. Cette espèce connaît depuis une expansion très rapide à partir de l'Aquitaine : sa présence est détectée dans une quarantaine de départements. Il a une forte capacité d'adaptation et de dispersion, la progression de la colonisation sur l'ensemble du territoire semble inéluctable.

Le suivi de la propagation de cet insecte et ses conséquences est réalisé par l'Etat avec l'appui du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN).

Ce frelon se distingue du frelon européen par sa taille et sa couleur : il est plus petit, l'extrémité de ses pattes est jaune, son thorax est noir et son abdomen présente des segments bruns et orangés. Il n'est pas agressif et il est possible d'observer son nid à 4 ou 5 mètres de distance sans risque. Les rares personnes piquées l'ont été en tentant de détruire un nid ou en touchant une ouvrière par inadvertance. La piqûre n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe, mais les personnes allergiques au venin d'hyménoptères doivent rester prudentes.

Sur les secteurs où est implanté le frelon asiatique, le Ministère de la santé n'a pas relevé d'augmentation du nombre de cas de piqûre d'hyménoptères, ni aggravation de leurs conséquences sanitaires.

Les méthodes de lutte actuelles (piégeage, destruction de nid) sont peu efficaces et ont un impact sur l'environnement. Elles risquent de desservir nos espèces locales en faveur de ce dernier. Les spécialistes font valoir qu'un nouvel équilibre naturel devrait finir par s'établir. Cependant, des chercheurs de l'INRA de Bordeaux réalisent des travaux en vue d'identifier des molécules plus sélectives permettant de piéger exclusivement le frelon asiatique.

La destruction des colonies, dans le cas d'une attente sociétale forte, doit se faire le plus tôt possible et ce jusqu'à fin novembre. Après cette date, la colonie périclité et la destruction des nids devient inutile dans la mesure où ils ne sont jamais réutilisés. Le frelon asiatique étant diurne, les nids devront être détruits à la tombée de la nuit ou au lever du jour. Il est préférable de faire appel à une société spécialisée disposant éventuellement d'un agrément (applicateur de produit antiparasitaire). Des procédés de destruction sans insecticide sont actuellement testés.

Seule la lutte à proximité des ruchers est aujourd'hui justifiée. Les apiculteurs peuvent mettre en place des pièges à sélection physique, avec comme appât des jus de vieille cire fermentée. Ceci permet de diminuer la pression de prédation localement et d'affaiblir les colonies de frelon.

A ce jour, le suivi de l'évolution de la répartition de cette espèce en France est réalisé par le MNHN. En cas de détection d'un nid dans votre commune, veillez à ce que ce dernier en soit informé en complétant le plus précisément possible la fiche signalétique accessible en ligne sur le site <http://inpn.mnhn.fr>, rubrique « aidez-nous à cartographier son expansion ». Une photo, même de qualité médiocre, est souhaitable pour l'envoi électronique.

Vous trouverez en annexe des fiches synthétiques sur le frelon asiatique, la destruction des nids et un modèle de fiche de signalement.

Pour toute demande d'expertise et d'information technique complémentaire, vous pouvez utilement vous rapprocher de la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON) de votre département, bénéficiant d'un agrément préfectoral conformément à l'article L.252-3 du code rural et de la pêche maritime.

Vienne : FDGDON au 05.49.62.98.40

Deux-Sèvres : FDGDON au 05.49.77.16.55

Charente : FDGDON au 05.49.62.09.64

Charente-Maritime : FDGDON au 05.46.68.60.47

Une réflexion est actuellement engagée au niveau national, notamment par le ministère en charge de l'environnement, pour un éventuel classement du frelon asiatique comme espèce nuisible.

Les services de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont à votre disposition pour de plus amples informations.

Comptant sur votre engagement dans le suivi de cette nouvelle espèce, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le préfet



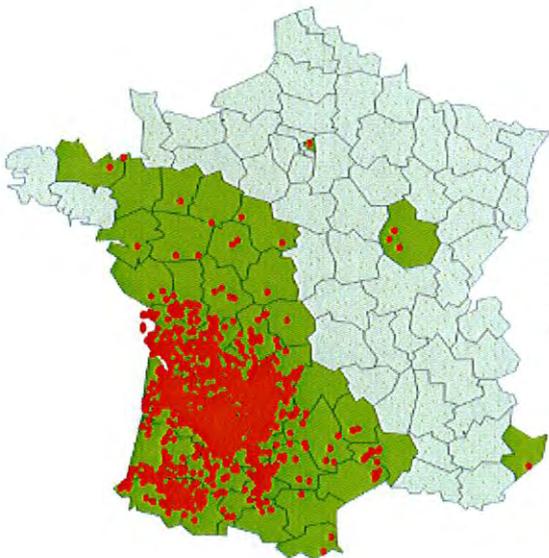
Yves DASSONVILLE



Répartition de *Vespa velutina nigrithorax* et recensement des nids

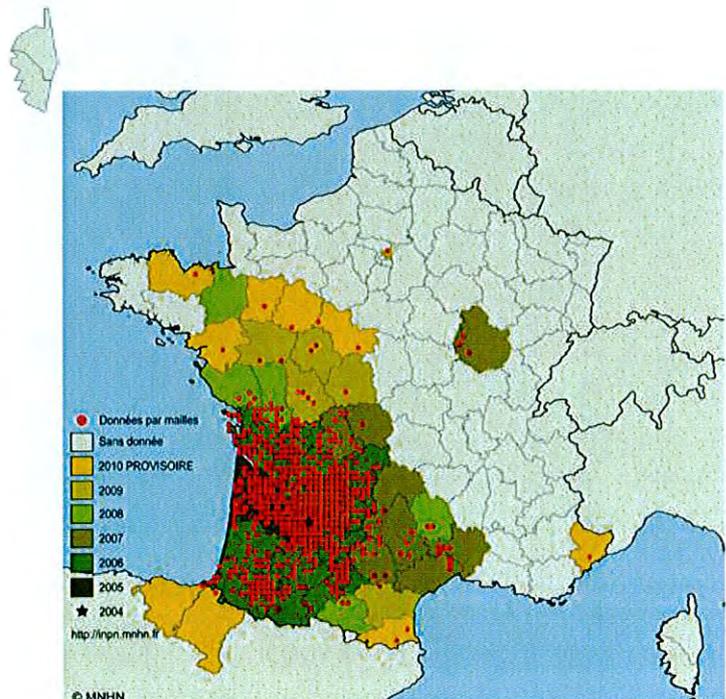
La carte de répartition de l'espèce en France est réalisée par le Muséum National d'Histoire Naturelle (base de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel). A cette fin, la présence de nids doit lui être signalée (déclaration en ligne ou fiche à télécharger).

Pour déclarer un nid: <http://inpn.mnhn.fr>



Répartition 2010 des communes où la présence de *Vespa velutina* a été signalée (Source INPN)

Progression de l'invasion
(Source MNHN)



Ce qu'il faut savoir avant de détruire un nid

Il est indispensable d'être équipé d'une combinaison de protection contre les frelons, avec masque, lunettes, gants.

Le frelon asiatique étant diurne, l'opération devra se dérouler à la tombée de la nuit ou au lever du jour. Ainsi la quasi-totalité de la colonie pourra être éliminée.

La destruction des nids au cours de la journée fait augmenter considérablement les risques d'accident : les individus absents du nid ne sont pas tués et deviennent agressifs plusieurs jours durant. Ces frelons sont en mesure de reconstruire rapidement un nid à proximité même si la reine est morte. Dans ce cas la colonie ne produit ensuite que des sexués mâles mais conserve une activité de prédation.

Si le nid est accessible, il est possible de le détruire sans utiliser d'insecticide, en bouchant le trou d'entrée avec du coton, puis en mettant le nid dans un sac avant de le détacher et de tuer la colonie par congélation.

Les meilleures techniques de destruction actuelles utilisent une perche télescopique injectant l'insecticide.

Il est indispensable ensuite de descendre le nid et de le brûler pour que les oiseaux ne consomment pas le produit en ingérant les insectes morts.

L'usage du dioxyde de soufre en tant que biocide est interdit

L'opération d'élimination est difficile voire impossible dans le cas de nids en situation très élevée. C'est une raison supplémentaire de ne pas intervenir dans ce contexte, afin de limiter la dispersion de quantités de produits insecticides dans l'environnement.

Il faut proscrire absolument la destruction mécanique des nids hors d'atteinte (lance à eau, fusil...) car il est impossible ainsi de détruire toute la colonie : ceci fait courir des risques pour le voisinage et entraîne la reconstruction immédiate d'autres nids à proximité

Limiter l'impact sur l'entomofaune

Pas de piégeage systématique en prévention



Pas de piégeage de printemps

Piéger seulement en cas d'attaque des ruchers

Utiliser du jus de cirier comme appât

Utiliser des pièges à sélection physique

Plusieurs études ont démontré que le piégeage d'une espèce invasive n'est pas une méthode de limitation des populations efficace.

De telles opérations portent considérablement atteinte à la biodiversité.

En effet, il n'existe actuellement aucun piège réellement sélectif vis-à-vis du frelon asiatique.

Les pièges traditionnels capturent une énorme quantité d'insectes autres que le frelon asiatique - de 90% à 99% - pollinisateurs, papillons, espèces rares ou protégées :

10 à 15 pièges (suivant le modèle utilisé) équivalent à une colonie de frelons!

Les recherches se poursuivent à l'INRA de Bordeaux pour isoler et tester les molécules attractives spécifiques de *Vespa velutina*

La capture des fondatrices a peu d'incidence sur le nombre ultérieur de colonies.

A cette période de l'année, leur mortalité est élevée et la compétition entre elles réduit naturellement le nombre de ces fondatrices

En plaçant des pièges de fin juillet à mi-novembre à proximité immédiate des ruchers impactés, là où ils capturent davantage de frelons asiatiques, on abaisse la pression de prédation exercée sur les abeilles

Des essais ont montré que le jus fermenté issu de la fonte de vieux cadres de ruches attire moins les autres espèces que la bière ou les autres mélanges sucrés

Ces pièges donnent de mauvais résultats mais sont encore préférables aux simples pièges bouteilles où la totalité des insectes meurt à coup sûr. Les petits insectes vont théoriquement pouvoir sortir par les trous ménagés à cette intention mais leurs chances de survie peuvent être compromises après un séjour en milieu chaud et humide. Quant aux papillons, ils ne survivent pas au dessèchement.

Pour votre sécurité

Après plusieurs années d'observation, les Centres anti-poison n'ont constaté aucune augmentation du nombre de piqûres dans les départements où l'espèce est installée.

Le comportement de cette nouvelle espèce ne doit pas inspirer d'inquiétude. Elle n'est pas agressive envers l'homme, excepté par autodéfense, comme c'est aussi le cas pour le Frelon d'Europe, dans un périmètre d'environ 5 mètres autour des nids.

La construction de ces nids le plus souvent à la cime des arbres (75% des nids à plus de 10m de hauteur) limite les contacts avec les humains.

**Ne dérangez pas les frelons,
ne provoquez pas de
comportement agressif**

**Évitez les chocs et
les vibrations du
support du nid**

**Ne frappez pas les
insectes volant
autour de vous**

**En été, avant d'entreprendre des travaux de toiture, de
taille, d'élagage, observez les lieux et leur environnement
pour repérer les mouvements d'insectes révélant la présence
d'un nid.**

Détruire les nids à bon escient

Pas de destruction généralisée des nids



Il est illusoire de croire que l'on parviendra à une éradication de l'espèce grâce à des campagnes massives de destruction de nids. Elles ne peuvent être totales en raison de la difficulté de repérage des nids ou de l'impossibilité d'éliminer ceux situés à grande hauteur et donc ne constituent pas une solution de contrôle des populations.

Des observations dans la région de Bordeaux ont d'ailleurs montré que malgré une destruction systématique, la densité constatée était comparable l'année suivante.

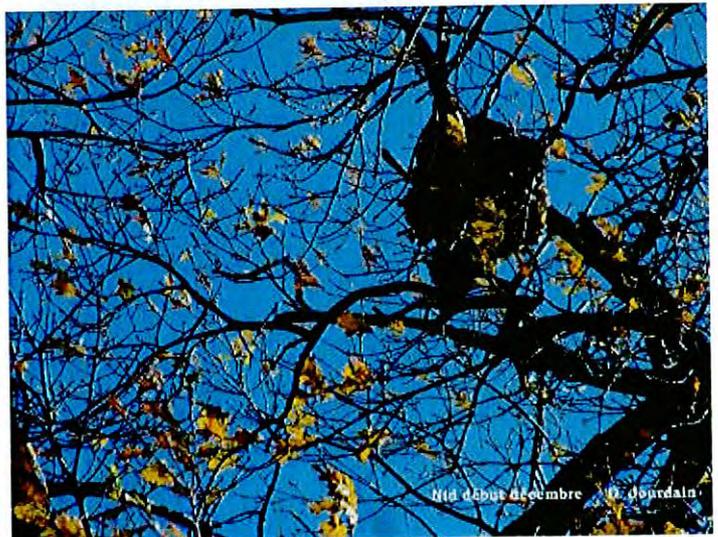
Un nouvel équilibre naturel finira par s'établir à condition de ne pas favoriser *Vespa velutina* en détruisant les autres espèces et notamment *Vespa crabro*

Supprimer les nids dans l'environnement des ruchers

Pour diminuer localement les populations de frelons asiatiques et réduire la prédation

Laisser en place tout nid découvert à partir de la fin novembre

A partir de cette date, la colonie périclité et les nids ne sont jamais réutilisés.



FICHE DE SIGNALEMENT D'INDIVIDUS OU DE NIDS DU FRELON ASIATIQUE (*Vespa velutina* Lepeletier)

À envoyer par e-mail à : vespa@mnhn.fr ou en cliquant sur le "bouton envoyer" en bas de page.
ou par courrier à : **Quentin Rome, Muséum National d'Histoire Naturelle, CP50, 45 rue Buffon, 75005 Paris**

Informations sur *Vespa velutina* (fiche descriptive et confusions avec d'autres espèces à éviter), sur le site de l'INPN : [http://inpn.mnhn.fr/isb/recherche?espece=Vespa velutina](http://inpn.mnhn.fr/isb/recherche?espece=Vespa%20velutina)

Comment remplir cette fiche : Prière de renseigner au maximum les cases du tableau.
Si vous ne connaissez pas le point GPS (latitude et longitude) du lieu, merci de donner l'adresse exacte (rue, lieu-dit etc.) et de joindre si possible l'emplacement du nid sur une carte géographique ou un plan détaillé (indispensable pour bien localiser les nids et ne pas les comptabiliser plusieurs fois).

Si le nid est situé à moins de 10 m du sol, le signalement doit être obligatoirement accompagné d'une photo (même prise avec un téléphone portable) ou de l'envoi par courrier d'un insecte sec au MNHN, sinon il ne sera pas pris en compte dans la cartographie du site INPN.

*Les renseignements suivis de * sont indispensables*

LOCALISATION DU NID*		
Date* :	Commune* :	Département* :
Adresse (emplacement nid)* :		
Lieu dit* :	Latitude :	Longitude :
OBSERVATEUR*		
Nom de l'observateur* :	Profession :	Téléphone et / ou adresse e-mail* :
TYPE D'OBSERVATION*		
Frelons	Nombre :	
Nid	Diamètre du nid (en cm) :	Hauteur sur le support (en m) :
	Support (espèce d'arbre, mur, toit, bâtiment, dans le sol...) :	
Remarques (attaque d'abeilles, comportements divers...)		

Cette collecte d'informations, qui est faite dans un but scientifique, permettra de cartographier la répartition de *Vespa velutina* et de suivre l'expansion de cette espèce récemment introduite en France.
Merci de votre contribution

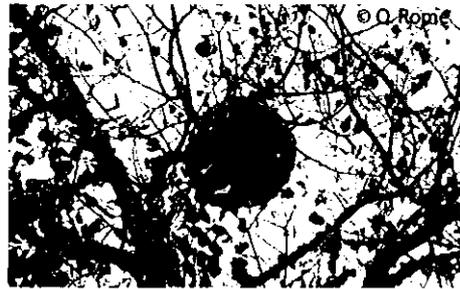
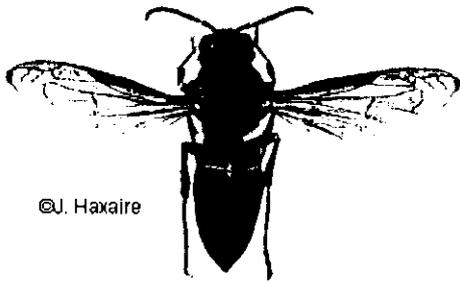
**Muséum National d'Histoire Naturelle
Inventaire National du Patrimoine Naturel**

Envoyer



Imprimer

***Vespa velutina*, un Frelon asiatique, envahit la France Aidez-nous à cartographier son expansion !**



Vespa velutina a été récemment introduit en France ; il est aujourd'hui largement répandu dans tout le sud-ouest du pays. Jusqu'ici, la seule espèce présente en France était le Frelon d'Europe *Vespa crabro*. L'arrivée de *V. velutina* en Aquitaine inquiète les apiculteurs car ce frelon se nourrit principalement d'abeilles. Ses colonies sont en général plus populeuses que celles du Frelon d'Europe. Le Frelon asiatique construit parfois son nid sous un toit, dans un mur ou dans le sol comme *V. crabro*, mais il préfère nettement l'installer dans les hautes branches d'un arbre. Un gros nid rond ou ovale placé à plus de 10 m de haut et autour duquel volent de grosses « guêpes noires » ne peut être qu'un nid de frelon asiatique.

Aucune des deux espèces de frelons n'est agressive envers l'homme sauf si on se rapproche trop près des nids. Une piqûre est douloureuse mais pas plus dangereuse que celle d'une guêpe ou d'une abeille (attention cependant aux personnes allergiques !).

Grâce aux signalements des apiculteurs et d'autres observateurs, nous avons cartographié la répartition de *Vespa velutina* en France depuis 2004. Plus d'une centaine de nids a été ainsi comptabilisée en 2006 dans 13 départements, entre Bordeaux, Brive et Toulouse, plus de 1000 en 2007 dans 21 départements de la Charente-Maritime au Gard en passant par la Creuse et la Côte-d'Or (isolée pour l'instant), presque autant en 2008 avec 4 nouveaux départements. En 2009, 32 départements sont envahis. Vous trouverez une fiche d'information et la carte de répartition de *Vespa velutina* en France sur le site de l'INPN : [http://inpn.mnhn.fr/isb/recherche?espece=Vespa velutina](http://inpn.mnhn.fr/isb/recherche?espece=Vespa%20velutina).

Vous pouvez nous aider à suivre l'expansion de *Vespa velutina* à travers la France en nous signalant la présence d'adultes ou de nids dans votre localité à l'aide de la fiche jointe.

Attention à ne pas confondre avec d'autres espèces comme le Frelon d'Europe ou la Scolie à front jaune. Référez-vous à la fiche *Vespa velutina* sur le site de l'INPN !

Merci d'avance pour toutes vos informations qui nous aideront à mieux comprendre les modalités de la dispersion du frelon asiatique et à poursuivre les recherches sur cette espèce invasive dont la biologie est très mal connue, même dans sa région d'origine. Prenez patience car il faudra plusieurs mois pour intégrer l'ensemble des données sur le site.



**Muséum National d'Histoire Naturelle
Inventaire National du Patrimoine Naturel**